



L'UE recale l'UEFA : le football ne sera plus le même

La décision de la Cour de justice de l'Union européenne sonne comme un coup de tonnerre pour l'autorité du football, mais la naissance d'une « vraie » Super League va prendre du temps.

ROCCO MINELLI

La vieille garde, après plus de septante ans au pouvoir, n'a pas gagné : la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) l'a désapprouvée. Il a fallu du temps, beaucoup de temps. Il a fallu qu'une institution, et pas n'importe laquelle, l'inscrive noir sur blanc : l'UEFA et la Fifa exercent un abus de position dominante et empêchent un tiers de mettre pied sur le marché.

Les mesures d'exclusion que l'UEFA avait brandies à l'adresse des douze clubs sécessionnistes au lendemain du putsch d'avril 2021 supposaient un lien de subordination pour l'organisation de compétitions de football de clubs qui « viole le droit de l'Union européenne », a estimé la CJUE. « Les pouvoirs de la Fifa et de l'UEFA ne reposent sur aucuns critères ; ils ne garantissent ni transparence, ni objectivité, ni proportionnalité », ajoute le communiqué. En tout cas, à poursuivre la lecture des motivations, dans les statuts de l'UEFA et de la Fifa, il n'apparaît absolument pas clairement que la libre concurrence est sauvegardée.

Juge et partie, organisateur et régulateur, l'UEFA justifiait ce double rôle aux limites trop floues qu'elle s'était taillé d'autorité, ce conflit d'intérêts, par le caractère particulier du football, l'exception culturelle ! La CJUE a posé l'équation en d'autres termes, inextricables pour la ligne de défense la fédération européenne. Moins naïfs (ou hypocrites) en fait.

Le monopole de l'UEFA désavoué

Le football, avec les droits télévisuels, les sponsorings, c'est un business, une activité économique, pas un objet culturel. Dès lors, le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

(TFUE), la base du droit de l'UE, s'y applique pleinement. Ce TFUE défend entre autres la libre concurrence et interdit toute atteinte à ce principe par l'existence d'une position dominante. Or, l'UEFA et la Fifa ont toujours agi et décidé à leur guise. Et c'est précisément ce qu'ils ont encore voulu faire en s'opposant à la création d'un projet parallèle au leur de manière absolument arbitraire. Ce que le Traité ne leur permet pas de faire. Implacable et logique, la CJUE a désavoué l'UEFA et la Fifa.

C'est encore trop tôt pour évaluer la portée de cet arrêt, et l'émotion plus que la raison a guidé les réactions à chaud, mais on n'est pas loin de la vérité en disant qu'après l'arrêt Bosman (décembre 1995), la Cour de justice a, à nouveau, changé le football (décembre 2023).

Aleksander Ceferin, le président de l'UEFA, pour éviter d'admettre sa défaite – parce que c'est avant tout sa défaite, celle de son arrogance, identique à celle de ses prédécesseurs qui avaient snobé Jean-Marc Bosman au siècle passé – convoque l'ironie. « J'espère qu'ils commenceront leur fantastique compétition le plus tôt possible, avec deux clubs. Le football n'est pas à vendre. »

Et l'avocat slovène serait bien tenté de crier victoire en vérifiant les premiers refus à l'encontre du tournoi dissident. Il n'a d'ailleurs pas fini de se réjouir, après Manchester United, l'Atlético de Madrid, l'Inter, d'autres clubs lui clameront leur loyauté, à lui et à leurs championnats respectifs. Il faut surtout y voir les effets de cette véritable révolution, ce réflexe de survie de s'accrocher à ce qu'on connaît, au *status quo*, plutôt qu'à la nouveauté. Et puis, il ne faut pas perdre de vue que beaucoup risquent de tomber de leur fauteuil dans lequel l'ancien régime les a confortablement installés.

Bernd Reichart, le CEO de A22, la société qui a conseillé la Super League Company, comprend ces réticences. « La justice européenne vient à peine de mettre fin au monopole de l'UEFA sur le football européen. On veut laisser du temps aux clubs d'assimiler cette nouvelle réalité. Ensuite, on se mettra à table pour les convaincre. » Et, cette fois, les discussions pourront se dérouler en plein jour sans craindre les représailles de Nyon...

Gianni Infantino, le numéro 1 de la Fifa, qui dans un premier temps, rappelons-le, avait appuyé la révolte emmenée par Florentino Pérez et le Real Madrid, a pris l'arrêt de haut. « Historiquement, nous organisons les meilleures compétitions du monde et ce sera également le cas à l'avenir. »

Aleksander Ceferin, le président de l'UEFA, a réagi avec ironie au verdict de la CJUE. © PHOTO NEWS.



On veut laisser du temps aux clubs d'assimiler cette nouvelle réalité, ensuite, on se mettra à table pour les convaincre

Bernd Reichart
CEO de A22



ABONNÉS



A lire sur notre site
Où en est la Super League et les conséquences télévisuelles pour RTL et la RTBF.

riquement, nous organisons les meilleures compétitions du monde et ce sera également le cas à l'avenir. »

Mais, le cas échéant, plus dans les mêmes conditions, serait-on tenté d'ajouter. Certes, ce n'est pas parce que la Cour interdit à l'UEFA d'empêcher la Super League que celle-ci existera *de facto*. Cependant, la Fifa et l'UEFA devront éventuellement utiliser un autre ton, adopter un autre profil, à la table des négociations avec tous les détenteurs de droit du système et ses parties prenantes. L'autonomie du sport a une limite : l'intérêt de l'Union européenne à protéger la concurrence et la libre concurrence.

N'oublions pas non plus deux autres détails (qui n'en sont pas en réalité)

découlant de cet arrêt : premièrement, le droit des consommateurs à pouvoir profiter du sport, de l'activité et du produit (les matchs de Super League seraient tous gratuits, voir par ailleurs), en toute liberté ; ensuite, le recadrage du Tribunal arbitral du sport (Tas) de Lausanne (et du Tribunal fédéral, instance d'appel au-dessus du Tas), qui perd son « statut » de juridiction exclusive des fédérations sportives internationales qui contraignent les athlètes et les clubs à se faire juger par un Etat (la Suisse en l'occurrence) en dehors du périmètre juridique de l'Union européenne, et libre de ne pas suivre les principes du TFUE. Ceux sur lesquels la CJUE s'est basée pour repousser l'UEFA...

Un projet à 64 clubs, trois ligues et le « football gratuit pour tous »

Dans la foulée de l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne qui a désavoué l'UEFA, A22 a dévoilé le nouveau projet de la Super League, l'European Super League (ESL) pour être précis, masculine et féminine. Avant toute chose, A22 a promis que la compétition sera intégralement et gratuitement retransmise en direct « sur une plateforme de streaming, Unify. » C'est certainement ce slogan du « football gratuit pour tous » qui a retenu l'attention lors de la présentation du projet de A22. La nouvelle Super League masculine proposée se structure comme un championnat impliquant au total 64 clubs répartis sur trois niveaux. Cette structure a été créée en octobre 2022, après l'échec d'un premier projet de tournoi privé en avril 2021.

Ses éléments clés :
- 64 clubs, trois ligues (composées de 16, 16 et 32 clubs), deux phases : une phase de poules, une autre phase à élimination directe en aller-retour (quarts de finale, demi-

finales, finale sur terrain neutre), promotions-relégations entre les trois niveaux.
- Les deux premiers niveaux, la Star League et la Gold League, accueillent seize clubs chacun tandis que le troisième niveau, la Blue League, sera composé de 32 clubs.
- La participation est basée sur le mérite, il n'y aura aucun membre permanent.
- Promotions et descentes entre les trois ligues. L'accession à la Blue League (troisième niveau) dépendra des résultats dans les championnats nationaux.
- Les clubs de chaque ligue, répartis en deux groupes de huit pour la Star League et la Gold League (quatre groupes de huit pour la Blue League), s'affronteront tous, en alternance à domicile et en déplacement.

- A la fin de la phase de poules, pour les deux premières ligues, les quatre premiers de chaque poule de huit sont qualifiés pour la phase à élimination directe : quarts de finale

et demi-finales aller-retour, finale sur terrain neutre.
- Les équipes championnes et promues (deux par ligue) sont déterminées à l'issue de la phase à élimination directe.
- Pour la Blue League, en revanche, 20 des 32 clubs seront sortis à la fin de la saison. Les nouveaux invités seront choisis en fonction des résultats obtenus dans le championnat national.
- Les rencontres se dérouleront en milieu de semaine pour ne pas rentrer en concurrence avec les championnats nationaux.
- Chaque club est assuré de disputer au minimum quatorze rencontres. Au total, il y aura 19 journées de compétition.
- A l'aube de la première année, les clubs seront sélectionnés en fonction d'un indice calculé avec des critères transparents, basés sur les prestations.
- Etablissement de règles de soutenabilité financière et conditions de parité entre tous les clubs participants garanties par un mécanisme transparent. R.M.